


chèque impayé

Par **Apsara**, le **22/02/2007** à **12:47**

bonjour,
je me demandai quels sont les recours possible en cas de chèque impayé,et qu'aucune sureté n'a été prévue?merci d'avance de m'aider!  Image not found or type unknown

Par **lemectetu**, le **22/02/2007** à **18:00**

Avant d'agir, t'es tu deja adressé a son auteur??

Par **Apsara**, le **24/02/2007** à **12:02**

en fait,la personne a fait opposition en prétendant auprès de sa banque que le chèque a été perdu par la poste.Pourtant le chèque est bien parvenu à son destinataire et a meme été tamponné.Que peut on faire pour lever l'opposition sachant que l'auteur du chèque fait preuve de mauvaise foi.

Par **Camille**, le **25/02/2007** à **14:30**

Bonjour,
La première chose que je ferais serait de contacter la banque en leur expliquant que vous contestez formellement cette opposition et son motif puisque vous détenez le chèque et que vous êtes bien son bénéficiaire et que, par conséquent, le motif tombe de lui-même. La banque devrait vous indiquer la marche à suivre.
Que ce soit par téléphone ou "en chair et en os", demandez un responsable, voire le directeur de l'agence, et pas le premier sous-fifre venu ET notez bien son nom s'il vous donne gain de cause verbalement.